

NOTE DE SYNTHÈSE

Situation actuelle du cadre national de soutien et de promotion de la pêche artisanale en Mauritanie

Préparé par
Le Groupe multipartite national (GMN) de la Mauritanie

1. Orientation générale de la politique publique en faveur du secteur des pêches

Les différentes générations de stratégies et documents de planification sectorielle ont progressivement consolidé la place de la pêche artisanale et côtière dans les politiques publiques relatives aux pêches et à l'économie maritime.

La Stratégie de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime a notamment placé la gestion durable des ressources, la professionnalisation des acteurs, l'amélioration de la gouvernance et l'intégration du secteur dans l'économie nationale au cœur de l'action publique. Elle reconnaissait la pêche artisanale et côtière comme un système d'exploitation majeur, notamment orienté vers les céphalopodes et en particulier le poulpe.

La stratégie couvrant la période 2020-2024 a poursuivi ces orientations en renforçant l'attention portée à la connaissance des activités, au suivi de la pêche artisanale et côtière, à l'immatriculation des embarcations, au contrôle de l'effort de pêche, à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi qu'à la gestion durable des ressources.

La Lettre de Politique et de Planification du Secteur des Pêches et de l'Économie Maritime (2022-2024) et la Feuille de route pour la relance du secteur des pêches et de l'économie maritime (2024) prolongent cette orientation en accordant une place accrue à la transformation du secteur, à la valorisation économique des ressources, au développement des chaînes de valeur, aux infrastructures, à l'emploi et à l'intégration de la pêche dans l'économie nationale. La Feuille de route constitue notamment un instrument de relance et de redynamisation de la mise en œuvre de la politique sectorielle.

Dans son évolution, le cadre de politique publique tend ainsi vers une approche intégrée combinant durabilité des ressources, développement économique, emploi, création de valeur ajoutée, transformation, accès aux marchés et inclusion économique.

2. Accès préférentiel aux ressources : réservation des céphalopodes à la flotte nationale

La réservation de l'exploitation des céphalopodes — notamment le poulpe, la seiche et le calamar — à la flotte nationale constitue l'une des mesures les plus significatives en matière de préférence nationale dans l'accès aux ressources halieutiques.

Cette disposition vise à sécuriser l'accès des opérateurs nationaux à des ressources stratégiques et à limiter leur exploitation par des flottes étrangères. Elle présente un intérêt particulier pour la pêche artisanale, compte tenu du rôle important de ce segment dans l'exploitation des céphalopodes, notamment du poulpe.

Il convient toutefois de distinguer la préférence accordée à la flotte nationale d'une réservation juridiquement exclusive au profit de la pêche artisanale. La mesure concerne la flotte nationale dans son ensemble, même si la pêche artisanale figure parmi ses principaux bénéficiaires.

3. Accès aux espaces maritimes et mesures de protection de la pêche artisanale

Le cadre réglementaire distingue les différents segments de la pêche et prévoit des régimes d'accès adaptés aux caractéristiques des embarcations, des engins utilisés et des ressources ciblées.

La protection des espaces exploités par la pêche artisanale repose notamment sur la réglementation des zones de pêche, les périodes de fermeture, les restrictions applicables à certains engins et les mesures spécifiques prévues dans les plans d'aménagement et de gestion des pêcheries. Les périodes de fermeture de la pêcherie céphalopodière illustrent notamment le recours à des restrictions temporelles visant à contribuer à la conservation de la ressource.

Le Parc national du Banc d'Arguin (PNBA) constitue, par ailleurs, un dispositif spécifique de gestion spatiale et de conservation dans lequel les activités de pêche traditionnelle sont encadrées conformément aux objectifs de protection de l'écosystème.

4. Participation des acteurs à la gouvernance et aux processus de décision

Le cadre institutionnel reconnaît la participation des professionnels et des autres parties prenantes à la gouvernance du secteur. Le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) constitue notamment un mécanisme institutionnel de concertation.

Le dispositif réglementaire précise le fonctionnement du CCNADP ainsi que les modalités relatives à l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries. Le processus d'élaboration de ces plans prévoit notamment la consultation du CCNADP.

La participation des organisations professionnelles constitue ainsi une composante reconnue du système de gouvernance du secteur. Un enjeu demeure toutefois le renforcement de la représentation effective des petits pêcheurs, des organisations de base et des femmes au sein des mécanismes de concertation et de décision.

5. Prise en compte du rôle des femmes et de l'égalité des sexes

Le cadre de développement du secteur reconnaît le rôle économique important des femmes dans les activités situées en aval de la pêche artisanale, notamment dans la transformation, la manutention et la commercialisation des produits.

Les programmes de développement ont progressivement intégré des actions portant sur le renforcement des capacités, l'amélioration des équipements, la transformation et la commercialisation, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat féminin.

L'enjeu actuel porte donc non seulement sur la reconnaissance de la contribution économique des femmes, mais également sur le renforcement de leur participation aux organisations professionnelles et aux mécanismes de concertation et de décision. La dimension relative à l'égalité des sexes apparaît principalement à travers les programmes et actions de développement, plutôt que sous la forme d'un régime juridique autonome établissant un accès spécifique des femmes aux ressources halieutiques.

6. Soutien public, infrastructures et développement des chaînes de valeur

Le soutien public à la pêche artisanale ne se limite pas aux subventions directes. Il comprend également le développement d'infrastructures publiques, les mécanismes de soutien aux coûts de production, les programmes d'investissement et les initiatives destinées à renforcer les chaînes de valeur.

Les interventions publiques couvrent notamment la modernisation de la pêche artisanale et côtière, le développement des infrastructures, la transformation et la commercialisation des produits, ainsi que les enjeux liés à la sécurité alimentaire.

La Feuille de route 2024 a notamment placé au centre de l'action publique la durabilité des pêches, la domestication et le débarquement des captures en Mauritanie, l'amélioration de la transformation et de la valorisation des produits ainsi que le développement des infrastructures. Ces orientations constituent des éléments de référence pour apprécier les politiques et programmes de soutien au secteur, même si la période formelle de la Feuille de route correspond à l'année 2024.